



Lac de Roche-Orcine

Ste Alyre-es-Montagne (63)

**30 mai
2009**

4^E CHALLENGE

François-Xavier Bouvier

Concours de Pêche à la mouche

Imp. P. Mouchel - Nantes - 04 73 35 29 00

ASSOCIATION FRANÇOIS XAVIER BOUVIER

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 63



Concours F X BOUVIER

Samedi 30 mai 2009
Lac de Roche Orcine

Fiche d'inscription

(À renvoyer avec votre règlement par chèque à l'ordre de la Fédération de Pêche 63 à l'adresse ci-dessous)

**Fédération de Pêche
du Puy de Dôme**

Luc BORTOLI

Site de Marmilhat sud

63370 LEMPDES

Tél. : 04.73.92.57.58

Email : fede63.bortoli@orange.fr



Je désire m'inscrire au concours.

30 places maximum : date limite le 16 mai 2009

Tarif 20 Euros (repas & collation compris)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Télécopie :

Fixe :

Portable :

Mail :

Date :

Signature :

RÈGLEMENT

Déroulement :

Rassemblement à 7h30, tirage au sort des emplacements puis collation.

Le concours débutera à 9h00 et sera composé de 3 manches de 45 minutes.

20 minutes de pause seront prévues entre les manches pour les changements de postes.

Départ et fin de manche à la corne de brume :

- 1^{ère} manche : 9h00 - 9h45
- 2^{ème} manche : 10h15 - 11h00
- 3^{ème} manche : 11h30 - 12h15

13h : Apéritif et remise des prix

Barbecue sur place

Mode de pêche :

Le territoire de chaque concurrent sera limité et numéroté.

Pêche dans l'eau interdite.

Hameçons sans arpillons et épuisette obligatoires.

2 cannes maximum seront autorisées (dont 1 en action de pêche).

Pêche statique (boobies, oeufs...) interdites.

3 mouches maximum (sèches, noyées, nymphes ou streamers) ; indicateurs témoins additifs interdits.

Les participants seront contrôlés par des commissaires spécifiques. Chaque prise sera comptabilisée sur une fiche et validée par une signature du pêcheur à la fin de chaque manche.



Comptabilisation :

Seuls les salmonidés de plus de 20 cm seront comptabilisés (longueur totale).

Les poissons seront mesurés par les contrôleurs ; la taille sera arrondie au cm supérieur (28,1 cm = 29 cm).

Pour être pris en compte le poisson ne devra pas être harponné (piqué ailleurs que par la bouche) et devra repartir vivant.



Calcul des points :

Chaque poisson est compté pour 100 points + 20 points par centimètre (ex : 1 poisson de 25 cm = 100 (25 x 20) = 600 points.)

En cas de capot sur une manche le concurrent marquera 30 points.

Les 10 plus gros poissons de chaque manche seront comptabilisés par pêcheur.

Seul le classement final (addition des points des 3 manches) déterminera l'attribution des lots.

Attribution des lots :

Le challenge F.X. BOUVIER sera attribué au vainqueur. Pour être conservé, le challenge devra être remporté 3 fois (consécutives ou non).

1 lot à chaque participant suivant le classement final.

1 lot pour le pêcheur du plus gros poisson.